

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 12 décembre 2022

-----

Date de convocation : 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15    Procurations : 4    Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDE CERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Audrey VANHOOREN, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Corinne PANATIER

PROCURATION : Audrey VANHOOREN à Marc CANTON, Francine BOURDA à Marie-Françoise CAPELANI, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT, Corinne PANATIER à Michel AURIGNAC

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-52 : Création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur(trice) du service Enfance-Jeunesse-Education**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur(trice) Enfance-Jeunesse-Education en charge :

- Pour un temps de travail par semaine moyen de 21h (annualisé)
  - o de la Direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), représentant 21 h de travail par semaine en moyenne (annualisé)
  
- Pour un temps de travail par semaine moyen de 14h (annualisé)
  - o de coordonner le service Enfance-Jeunesse : accompagnement des agents des écoles (ATSEM, personnel de cantine et de garderie), référente CAF, suivi des inscriptions scolaires et relations avec les écoles, suivi des régies et de la facturation de la cantine et de la garderie, suivi du Conseil Municipal des Enfants et sur l'ensemble des sujets de la commission Enfance-Jeunesse
  - o de renforcer l'équipe administrative sur des missions diverses (accueil, état civil, urbanisme, tenue des registres...)

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B ou C des filières animation ou administrative.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grades associés	Filière	Cat.	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
<b>Agent chargé de la coordination du service Enfance-Jeunesse-Education</b>	- Adjoint d'animation - Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe - Animateur territorial - Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Animation</b>	C C C B B B	1	Temps complet
	- Adjoint administratif - Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe - Rédacteur territorial - Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe		<b>Administrative</b>		

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur(trice) Enfance-Jeunesse-Education

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>19</b>
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

